

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-117 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Dans le cadre des crédits qui peuvent être alloués, en 2015, au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT), les services de l'Etat proposent de financer des dépenses d'ingénierie afin de favoriser la réalisation du plan d'action de la ville de Gourdon, en réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centre bourg ». Ce dossier de demande de financement doit être finalisé rapidement afin de pouvoir prétendre aux crédits FNADT 2015.

La Communauté de Communes, étant compétente en matière de développement économique et touristique, il lui revient de porter cette demande de financement d'un poste de manager de centre ville pour l'animation commerciale et touristique du territoire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout du point « Chargé de mission manager de centre ville- Demande de subvention », à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Sortie provisoire de Madame Danielle DEVIERS.

N°2015-118 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 27 MAI 2015

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le procès verbal de la séance du 27 mai 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès verbal de la séance du 27 mai 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Nathalie DENIS –

Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-119 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 8 JUILLET 2015

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le procès verbal de la séance du 8 juillet 2015 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le procès verbal de la séance du 8 juillet 2015.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Arrivée de Madame Nathalie DENIS.

N°2015-120 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE SPANC

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant que les crédits prévus afin d'annuler des titres de recettes émis par erreur sur l'exercice antérieur, pour un montant de 240,00 €, sont insuffisants,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, afin de prévoir, en section de fonctionnement du budget annexe SPANC, des crédits complémentaires, à hauteur de 160,00 €, en dépenses au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs », et en recettes au compte 748 « Autres subventions d'exploitation » :

Budget annexe SPANC - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-748 Autres subventions d'exploitation				160,00 €
67-673 Titres annulés sur exercices antérieurs		160,00 €		
Total		160,00 €		160,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-121 : DECISION MODIFICATIVE N°5 - BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE MULTISERVICE VIANDE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les dépenses de réparations imprévues concernant le store et la chambre froide du Multiservice viande de St Germain du Bel Air,

Considérant les dépenses imprévues de publications d'annonces afférentes aux changements de locataires gérants du Multiservice viande de St Germain du Bel Air,

Il est proposé d'adopter les décisions modificatives n°5 au budget principal et n°2 au budget annexe Multiservice viande suivantes, afin de prévoir, en section de fonctionnement du budget annexe Multiservice viande, des crédits complémentaires au chapitre 011 « Charges à caractère général », à hauteur de 1 320,00 €, par virement de crédits, depuis le chapitre 022 « Dépenses imprévues » de la section de fonctionnement du budget principal :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	1 320,00 €			
67-6748 Autres subventions exceptionnelles		1 320,00 €		
Total	1 320,00 €	1 320,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget annexe Multiservice viande - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-774 Subventions exceptionnelles				1 320,00 €
011-61522 Entretien et réparations sur bâtiments		840,00 €		
011-6231 Annonces et insertions		480,00 €		
Total		1 320,00 €		1 320,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve ces décisions modificatives.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-122 : DECISION MODIFICATIVE N°6 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la liquidation judiciaire de la société locataire du commerce de Milhac, à effet au 22 juin 2015, avec non restitution de la caution à hauteur de 880,00 €, au vu de l'état des lieux de sortie,

Considérant, en conséquence, le départ de l'occupant du logement de Milhac, gérant de la société, à effet au 31 juillet 2015, avec non restitution de la caution à hauteur de 460,00 €, au vu de l'état des lieux de sortie,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°6 suivante, afin de prévoir les crédits nécessaires aux écritures afférentes aux cautions non restituées, à hauteur de 1 340,00 €, en dépenses d'investissement, au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus », et en recettes de fonctionnement au compte 7788 « Produits exceptionnels divers », comme suit :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-165-OPFI Dépôts et cautionnements reçus		1 340,00 €		
021 Virement de la section de fonctionnement				1 340,00 €
Total		1 340,00 €		1 340,00 €

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
77-7788 Produits exceptionnels divers				1 340,00 €
023 Virement à la section d'investissement		1 340,00 €		
Total		1 340,00 €		1 340,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-123 : DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité de renouveler le photocopieur des services généraux, pour un montant de 7 471,00 € TTC,

Considérant que les crédits prévus en dépenses d'investissement, à l'opération n°27 « Matériel informatique et bureau », sont insuffisants et doivent être complétés à hauteur de 4 500,00 €, afin de permettre cette acquisition,

Considérant que les dépenses d'entretien et de réparations de la section de fonctionnement ne seront pas entièrement réalisées et présentent des crédits disponibles suffisants pour être virés en section d'investissement,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°7 suivante, afin de prévoir les crédits complémentaires nécessaires à l'opération d'investissement, par virement depuis les dépenses d'entretien et de réparations de la section de fonctionnement, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-61522 Entretien et réparations bâtiments	4 500,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		4 500,00 €		
Total	4 500,00 €	4 500,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				4 500,00 €
21-2183-27 Matériel de bureau et informatique		4 500,00 €		
Total		4 500,00 €		4 500,00 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Marie-Odile DELCAMP – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-124 : DECISION MODIFICATIVE N°8 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°57 « Couverture ADSL Zones Blanches », à hauteur de 19 700,00 €,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°57 sont insuffisants, des travaux non prévus initialement ayant dû être réalisés pour un montant de 15 139,00 €, suite à la chute de deux poteaux relais à Soucirac, pendant les fortes rafales de vent du mois d'août,

Considérant que des crédits prévus aux opérations n°76 « Plan Accessibilité Voirie Espaces Publics », à hauteur de 6 000,00 €, n°73 « Pôle Enfance jeunesse Crèche », à hauteur de 5 000,00 €, et n°96 « Réfection toiture Moulin Delsol », à hauteur de 4 150,00 €, ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°57,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°8 suivante, afin de procéder aux virements de crédits nécessaires, à hauteur de 15 150,00 €, depuis les opérations n°76, n°73 et n°96, vers l'opération n°57 « Couverture ADSL Zones Blanches », à hauteur de 15 150,00 €, en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-2031-76 Frais d'étude	6 000,00 €			
23-2313-73 Constructions en cours	5 000,00 €			
21-2135-96 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 150,00 €			
21-21538-57 Autres réseaux		15 150,00 €		
Total	15 150,00 €	15 150,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et une abstention (Monsieur Jean-Louis Constant), approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE –

Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Arrivée de Madame Marie-Odile DELCAMP

N°2015-125 : DECISION MODIFICATIVE N°9 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°63 « Travaux ouvrages d'art », à hauteur de 96 940,00 €, pour les travaux du Pont du Barrat à St Chamand, du mur de soutènement à Lamothe-Cassel, du mur Henri Malbec à Gourdon et du Pont sur le vert à Ussel,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°63 sont insuffisants, des travaux non prévus initialement ayant dû être réalisés :

- 7 302,50 € de plus-value pour le mur de soutènement à Lamothe-Cassel, dus à l'écroulement d'une partie supplémentaire,
- 2 940,00 € pour le mur Galliot de Genouillac à Gourdon, enfoncé suite à un accident de la route,
- 3 440,00 € pour le pont 267P02, à la sortie du bourg à St Germain du Bel Air, suite à deux accidents de la route, et ayant fait ou devant faire l'objet d'un remboursement par l'assurance,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°76 « Plan Accessibilité Voirie Espaces Publics » ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°63, à hauteur de 13 000,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°9 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 13 000,00 €, depuis l'opération n°76 vers l'opération n°63 « Travaux ouvrages d'art », en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-2031-76 Frais d'étude	13 000,00 €			
21-21751-63 Réseaux de voirie		13 000,00 €		
Total	13 000,00 €	13 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules :

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Danielle DEVIERS – Jérôme MALEVILLE –

Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-126 : DECISION MODIFICATIVE N°10 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°101 « Travaux voirie 2015 », à hauteur de 300 000,00 €, pour le programme de travaux 2015,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°101 sont insuffisants, étant donné que le marché à bons de commande relatif à l'investissement de voirie prévoyait dans ses clauses un montant minimum de 300 000 € TTC annuels, et que des dépenses liées aux frais annexes divers (publications des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution, analyses de matériaux, relevés topographiques) devaient être réalisées,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°76 « Plan Accessibilité Voirie Espaces Publics » ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°101, à hauteur de 18 000,00 €,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°10 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 18 000,00 €, depuis l'opération n°76 vers l'opération n°101 «Travaux voirie 2015 », en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-2031-76 Frais d'étude	18 000,00 €			
21-21751-101 Réseaux de voirie		18 000,00 €		
Total	18 000,00 €	18 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Retour de Madame Danielle DEVIERS.

N°2015-127 : DECISION MODIFICATIVE N°11 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant les crédits budgétaires prévus à l'opération n°100 « Restauration petit patrimoine 2015 », à hauteur de 4 000,00 €, pour le four à pain d'Espeyragnes à St Germain du Bel air,

Considérant que les crédits prévus à l'opération n°100 sont insuffisants, des travaux non prévus initialement ayant dû être réalisés pour le rejointoiment du mur du lavoir du Bourg à Soucirac,

Considérant que des crédits prévus à l'opération n°96 « Réfection toiture Moulin Delsol », à hauteur de 1 000,00 €, ne seront pas utilisés, et sont donc disponibles pour être virés à l'opération n°100,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°11 suivante, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 1 000,00 €, depuis l'opération n°96, vers l'opération n°100 « Restauration petit patrimoine 2015 », en section d'investissement du budget principal :

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2135-96 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	1 000,00 €			
21-21738-100 Autres constructions		1 000,00 €		
Total	1 000,00 €	1 000,00 €		

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-128 : REFINANCEMENT DE LA DETTE EN COURS

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La Communauté de Communes a consulté plusieurs établissements bancaires pour un éventuel refinancement de la dette en cours, sur la base du tableau récapitulatif joint en annexe n°1.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a répondu qu'il ne pratiquait pas le refinancement des prêts, privilégiant le financement des investissements nouveaux.

La Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées a également répondu qu'elle n'était pas en mesure d'accompagner la Communauté de Communes dans le rachat des emprunts, ayant fait le choix de limiter son intervention aux financements nouveaux.

La Banque Populaire Occitane a répondu qu'elle ne pouvait donner suite à la demande.

La Banque Postale a répondu pour les trois prêts qui présentaient un intérêt à être renégociés.

En effet, les prêts de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées ne présentent pas d'intérêt à être refinancés, car les indemnités de remboursement anticipé sont actuarielles, visant à compenser le manque à gagner subi par l'établissement bancaire dans la mesure où il va devoir replacer les fonds qui lui ont été remboursés par anticipation à un taux moins avantageux que ceux des prêts, dans l'hypothèse où le nouveau taux négocié est inférieur aux taux initiaux.

C'est pourquoi, si la Communauté de Communes remboursait les prêts par anticipation dans le but de souscrire de nouveaux prêts à des conditions de taux plus avantageuses, cette opération ne lui apporterait en réalité aucun gain financier, dès lors que le taux auquel elle se refinance est égal au taux de réemploi utilisé par l'établissement bancaire pour le calcul de l'indemnité actuarielle de remboursement anticipé. Le seul intérêt de cette opération serait de permettre à la collectivité d'afficher dans l'état de sa dette des taux d'intérêt moins élevés.

Le prêt du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, afférent aux travaux de voirie de la Commune de Rouffilhac, est trop faible en capital restant dû, pour présenter un intérêt à être refinancé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Enfin, le taux d'intérêt du prêt de la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL) n'est pas suffisamment élevé pour envisager un gain dans le cadre d'un refinancement.

Seuls les prêts du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées concernant la Maison Communautaire et la ZA de la Croix de Pierre, et le prêt de la Banque Populaire Occitane concernant l'Hôtel d'entreprises sont intéressants à être refinancés.

L'offre de la Banque Postale est présentée dans le tableau récapitulatif joint en annexe n°2.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Banque Postale, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°3,
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêts décrits en annexe, à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans les contrats de prêts.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-129 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Conformément aux prévisions budgétaires, il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement de l'opération d'investissement « Travaux voirie 2015 », à hauteur de 175 000,00 €, à taux d'intérêt fixe, sur une durée de 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe n°1.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la Banque Postale, selon les principales caractéristiques jointes en annexe n°2, à savoir notamment un taux d'intérêt fixe de 1,58%, une durée de 9 ans, une périodicité mensuelle, un amortissement constant du capital, et une commission d'engagement de 260,00 €, pour le financement de l'opération d'investissement « Travaux voirie 2015 », d'un montant de 175 000,00 €.
- autorise Madame la Présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-130 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 24 novembre 2004, a validé la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint technique de 1^{ère} classe, et ce à compter du 1^{er} novembre 2015.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/11/2015,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-131 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Considérant que l'agent responsable du Relais Assistantes Maternelles et de la coordination du contrat enfance jeunesse occupe contractuellement le poste d'éducateur de jeunes enfants, depuis le 11 janvier 2010, dans l'attente d'être nommé après obtention du concours,

Considérant que l'agent a obtenu le concours le 21 avril 2015, et sera nommé en tant qu'éducateur de jeunes enfants stagiaire, à compter du 1^{er} novembre 2015,

Considérant que l'agent occupant le poste de direction de la médiathèque intercommunale de Gourdon et des bibliothèques intercommunales de Concorès et St Germain du Bel Air, en tant qu'attaché de conservation du patrimoine, a fait valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} octobre 2015,

Considérant que l'agent qui va occuper ce poste, à compter du 19 octobre 2015, sera nommé en tant qu'assistant de conservation des bibliothèques principal de 1^{ère} classe,

Considérant que le régime indemnitaire actuellement en vigueur au sein de la Communauté de Communes ne prévoit pas d'indemnités afférentes aux grades d'éducateur de jeunes enfants de la filière sociale et d'assistant de conservation des bibliothèques principal de 1^{ère} classe de la filière culturelle,

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la modification du régime indemnitaire de la manière suivante :

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires :

Filière	Grade	Taux moyen annuel	Coefficient multiplicateur
Sociale	Educateur de jeunes enfants	950,00 €	1

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires :

Filière	Grade	Montant annuel de référence	Coefficient multiplicateur
Culturelle	Assistant de conservation des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	857,83 €	5,6

Prime de technicité forfaitaire des personnels de bibliothèques :

Filière	Grade	Montant annuel
Culturelle	Assistant de conservation des bibliothèques principal de 1 ^{ère} classe	1 203,28 €

Les termes des délibérations du 30 septembre 2009, 14 avril et 2 juillet 2010, 9 février et 21 septembre 2011, 5 décembre 2012, 27 mars et 20 septembre 2013, 2 juillet et 15 décembre 2014, et du 2 juillet 2015 restent inchangés.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles :

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Stéphane MAGOT –

Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Sortie provisoire de Monsieur Stéphane MAGOT.

N°2015-132 : MATERIEL DE RECEPTION ANNEE 2015 - CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Fabienne CHARBONNEL

Dans le cadre de l'application de sa compétence en matière de « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme », la Communauté de Communes met en œuvre une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire.

Il est proposé de solliciter une participation de chaque association utilisatrice à hauteur de 61% du coût des prestations, la Communauté de Communes conservant 39% du coût global de la prestation à sa charge.

Ainsi, les contributions des associations utilisatrices seraient les suivantes, pour l'ensemble des prestations mises en œuvre durant l'année 2015 :

Association Lieu	Dates de la prestation	Coût de la prestation	Coût à charge de l'association	Coût à charge de la Communauté de Communes
Comité des fêtes de Gourdon	du 26 au 29 juin	528,00 €	322,08 €	205,92 €
Comité des fêtes de Costeraste (Gourdon)	du 3 au 5 juillet	1 080,00 €	658,80 €	421,20 €
Comité d'animation culturelle d'Uzech les Oules	du 25 au 26 juillet	1 968,00 €	1 200,48 €	767,52 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Comité des fêtes des Vitarelles (Payrignac)	du 1 au 3 août	3 150,00 €	1 921,50 €	1 228,50 €
Comité des fêtes de Peyrilles	du 1 au 2 août	2 764,80 €	1 686,53 €	1 078,27 €
Comité des fêtes de Beauregard (Concorès)	du 8 au 9 août	2 970,00 €	1 811,70 €	1 158,30 €
Mairie de Soucirac	le 15 août	1 778,40 €	1 084,82 €	693,58 €
Comité des fêtes de Payrignac	du 15 au 17 août	1 500,00 €	915,00 €	585,00 €
Comité des fêtes de Lamothe-Cassel	le 22 août	1 920,00 €	1 171,20 €	748,80 €
Comité des fêtes de St Germain du Bel Air	du 28 août au 31 août	2 052,00 €	1 251,72 €	800,28 €
Comité des fêtes du Dégagnazès (Peyrilles)	du 5 au 9 septembre	3 504,00 €	2 137,44 €	1 366,56 €
TOTAL		23 215,20 €	14 161,27 €	9 053,93 €

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les modalités de financement des prestations de fourniture et pose de matériels de réception, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles :

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Stéphane MAGOT –

Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-133 : MODIFICATION DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

La commune de Lamothe-Cassel avait proposé la candidature de Monsieur Patrick Delpech, en tant que représentant au sein du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal. Le Conseil Communautaire a validé cette désignation, lors de la séance du 23 avril 2014 (délibération n°2014-050).

Monsieur Patrick Delpech ne souhaitant plus assumer cette fonction, il convient de désigner un autre représentant, pour la commune de Lamothe-Cassel, au sein du collège des élus du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur Jacques Griffoul, ayant démissionné de ses fonctions de délégué communautaire pour la commune de Gourdon, ne peut plus être représentant au sein du collège des élus du Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal. Il convient donc de le remplacer.

Monsieur Christian ROCH a fait part de sa volonté de démissionner de son poste de représentant des membres socio professionnels, au sein du comité directeur de l'Office de Tourisme, à cause d'une surcharge de travail. Il convient donc de désigner un autre représentant des membres socio professionnels.

Il est proposé de désigner Monsieur Georges Martinot, comme représentant de la Commune de Lamothe-Cassel et Madame Marie-Odile Delcamp comme représentante de la Commune de Gourdon, au sein du collège élus, ainsi que Monsieur Jacques Griffoul comme représentant au sein du collège des socio professionnels, pour siéger au Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la désignation de Monsieur Georges Martinot, comme représentant de la Commune de Lamothe-Cassel et de Madame Marie-Odile Delcamp comme représentante de la Commune de Gourdon, au sein du collège élus, ainsi que de Monsieur Jacques Griffoul comme représentant au sein du collège des socio professionnels, pour siéger au Comité directeur de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles :

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Stéphane MAGOT –

Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-134 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Présentation est faite du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre de l'année 2014 (joint en annexe).

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, au titre de l'année 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Retour de Monsieur Stéphane MAGOT.

N°2015-135 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le calendrier de la prochaine séance comme suit :

- le mercredi 2 décembre 2015 à 18h30 en salle de conférences de la Maison Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier de la prochaine séance du Conseil Communautaire exposé ci avant.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-136 : CONVENTION DE MUTUALISATION DU POINT-A-TEMPS AUTOMATIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DU LOT

Rapporteur : André MANIE

Dans le cadre de l'entretien des voiries départementales, le Service Territorial Routier (STR) de Souillac a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour pouvoir utiliser le point-à-temps automatique avec chauffeurs pendant quelques jours.

En effet, les conditions climatiques des mois de septembre et octobre permettent la réalisation d'enduits superficiels d'usure, ce qui permettra au STR de Souillac de renforcer sa politique d'entretien routier.

En contrepartie, le STR de Souillac propose de mettre à disposition ses compteurs de trafic et d'analyse de vitesse pour réaliser des mesures sur les voies communautaires, ce qui s'avère utile pour obtenir des données objectives et pouvoir répondre de manière adaptée aux nombreuses plaintes de citoyens concernant le trafic trop important ou les vitesses trop rapides constatées devant leur habitation.

Une convention de mutualisation (jointe en annexe) a été rédigée afin de définir les modalités des échanges de prestations de service.

Ainsi, il est prévu que le coût journalier de la mise à disposition du point-à-temps automatique avec chauffeurs s'élève à 340 €. Le coût de la mise en œuvre du matériel de comptage et l'analyse des données s'élève à 100 €, avec un forfait véhicule fixé à 6 € plus 0,14 € par kilomètre.

Etant donné que la campagne 2015 réalisée par la Communauté de Communes s'est achevée le 4 septembre, la mutualisation est possible sans retarder les travaux prévus par le service technique de Quercy Bouriane.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention de mutualisation avec le Département du Lot, pour la mise à disposition du point-à-temps automatique et la mise en œuvre de comptages de trafic et d'analyses des vitesses,
- autorise Madame la Présidente à signer cette convention avec le Conseil Départemental du Lot.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-137 : HOTEL D'ENTREPRISES - RENOUELEMENT DU CONTRAT ADMINISTRATIF D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE « BOIS ET MATIERES »

Rapporteur : Daniel THEBAULT

Lors de ses délibérations n°2010-159 et n°2011-12, le Conseil Communautaire validait les loyers applicables aux locaux de l'Hôtel d'Entreprises de Cognac. Ces délibérations prévoyaient le cadre suivant :

	Contrat initial 24 mois	Année N du renouvellement	Année N+1 du renouvellement
Atelier + bureau + sanitaires + sas	520 € HT	620 € HT	720 € HT
Atelier + sanitaires + sas	410 € HT	510 € HT	610 € HT
Atelier	390 € HT	490 € HT	590 € HT
Bureau + sanitaires + sas	130 € HT	230 € HT	330 € HT
Bureau	110 € HT	210 € HT	310 € HT

L'entreprise « Bois et Matières » est installée à l'Hôtel d'Entreprises depuis le 01/01/2011. Elle a occupé un Atelier + sanitaires + sas, pour un loyer mensuel de 410 € HT, pour une durée de 24 mois maximum, comme le prévoyait le contrat, arrivant à échéance au 31 décembre 2012.

Le chef d'entreprise a souhaité pouvoir bénéficier de 24 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux et y ajouter l'occupation d'un bureau, puis à nouveau de douze mois. Ces délais concernant l'occupation d'un lot complet Atelier + bureau + sanitaires + sas, pour un loyer mensuel de 520 € HT, lui ont été accordés par le Conseil Communautaire dans ses séances du 5 décembre 2012 (délibération n°2012-125), et du 15 décembre 2014 (délibération n°2014-161).

L'entreprise souhaite pouvoir bénéficier, une nouvelle fois, de 12 mois supplémentaires pour l'occupation de ces locaux. Afin de pouvoir satisfaire à cette demande, sans pour autant exclure de nouveaux entrepreneurs qui souhaiteraient s'implanter, il est proposé d'assortir le renouvellement d'une clause rendant prioritaire une nouvelle entreprise qui manifesterait la volonté de s'installer. L'entreprise « Bois et Matières » aura alors deux mois, après

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

notification de la part de la collectivité, pour rendre les locaux vacants. Les autres clauses du contrat resteront inchangées (joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement du contrat d'occupation précaire de l'entreprise « Bois et Matières » au sein de l'Hôtel d'Entreprises de Cognac pour une durée de 12 mois, dans les conditions ci-avant présentées,
- valide un loyer mensuel de 520 € HT pour l'occupation d'un lot complet soit Atelier + bureau + sanitaires + sas,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-138 : VENTE DE LA MAISON A OSSATURE BOIS DU LOTISSEMENT MARBAL HAUT A SAINT-GERMAIN-DU-BEL-AIR

Rapporteur : Christian LALANDE

Les travaux de construction de la maison à ossature bois du lotissement Marbal Haut à Saint-Germain-du-Bel-Air ont été réceptionnés le 17 mars 2014. Le coût de l'opération s'élevait à environ 270 000 €, subventionné à hauteur de 133 236 € par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot.

Le bureau communautaire élargi aux maires, dans sa séance du 11 septembre 2014, avait décidé de vendre cette maison à la société Polygone, qui avait manifesté son intérêt lors du précédent mandat.

Finalement, Polygone n'a pas donné suite, et les élus ont souhaité mettre en vente aux particuliers.

Une annonce a été publiée le 16 juin 2015, sur le site www.leboncoin.fr, pour un montant de 140 000 €.

Des visites ont été organisées par la collectivité.

Suite à l'une de ces visites, Monsieur et Madame Aubrun Michel et Annie, demeurant 8 Place du Mail 37320 Cormery, ont manifesté leur intérêt de se porter acquéreurs, par un courrier en date du 25 septembre 2015. Ils souhaitent toutefois que la Communauté de Communes Quercy Bouriane prenne en charge des travaux d'aménagement d'un parking pour camping-car de 60 m², accessible depuis la voirie d'accès.

Le coût de réalisation de cet aménagement s'élève à 2 448,00 € TTC.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 30 votes pour, 3 votes contre (Monsieur Jean-Louis Constant, Madame Delphine Soubiroux-Magrez, Madame Sylvie Theulier) et 7 abstentions (Madame Sylvette Belonie, Monsieur Bernard Boyé, Madame Françoise Lagrange, Madame Liliane Lemercier, Madame Georgina Murray, pouvoir de Madame Nadine Saoudi à Madame Liliane Lemercier, pouvoir de Monsieur Jean-Michel Favory à Madame Françoise Lagrange) :

- approuve la vente de la maison à ossature bois du lotissement Marbal Haut à Saint-Germain-du-Bel-Air pour un montant de 140 000 €, à Monsieur et Madame Aubrun Michel et Annie,
- valide la réalisation de travaux d'aménagement d'une place de parking pour camping-car de 60 m² à hauteur de 2 448,00 € TTC,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Madame la Présidente à signer l'acte de vente,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-139 : PRESENTATION DU RAPPORT DE L'ACTIVITE ASSAINISSEMENT DU SYDED AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Présentation est faite du rapport de l'activité assainissement du SYDED du Lot, au titre de l'année 2014 (joint en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de l'activité assainissement du SYDED du Lot, au titre de l'année 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-140 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS MUSICAUX AU SEIN DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes Quercy Bouriane a mis en place, l'année dernière, une animation d'éveil musical auprès de la petite enfance.

La Commune de Gourdon, qui gère une Ecole Municipale de Musique, avait alors été sollicitée afin de mettre à disposition partiellement une assistante d'enseignement artistique. Cette animation a rencontré un grand succès auprès des enfants et il est donc proposé de renouveler son organisation.

L'assistante d'enseignement artistique interviendra une fois par mois pendant une heure, en alternance sur les RAM de Gourdon, St Germain du Bel-Air et Le Vigan, et ce sur une période allant d'octobre 2015 à juin 2016.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane s'engage à rembourser le montant de la rémunération et des charges sociales, assumé par la Commune de Gourdon pour l'intervention de cet agent, selon les détails précisés dans une convention de mise à disposition de personnel (jointe en annexe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'une convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Gourdon et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la mise en place d'animations d'éveil musical au sein du Relais Assistantes Maternelles dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Pascal Pavan, Vice-président délégué à « l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse », à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-141 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- ANNEE 2015

Rapporteur : Pascal PAVAN

La Communauté de Communes a la compétence en matière de création et gestion d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de trois ans et adolescents. Cette compétence est déléguée à la Maison des Jeunes et de la Culture pour les enfants de 3 à 12 ans.

Dans ce cadre, la Commune de Gourdon mettant à disposition de la Communauté de Communes des locaux et du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2015 est joint.

Les frais liés au fonctionnement des locaux s'élèvent à 12 782,58 € et les frais de personnel à 16 577,29 €, soit un total de 29 359,87 €.

Pour mémoire, les frais liés aux locaux et au personnel, pour l'année 2014, s'élevaient à 32255,51 €.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Gourdon pour la mise à disposition de locaux et de personnel pour le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2015, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur Pascal Pavan, Vice-président délégué à « l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-142 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE GOURDON DANS LE CADRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Rapporteur : Pascal PAVAN

Afin de pallier à une pénurie d'intervenants, suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la Commune de Gourdon a sollicité la Communauté de Communes Quercy Bouriane afin qu'elle mette à sa disposition des agents issus de ses différents services (Cyberbase, Espace Socioculturel, Médiathèque, Maison du Piage, RAM), selon leurs disponibilités, durant l'année scolaire 2014/2015, et ce afin de proposer des activités culturelles et scientifiques. Chaque agent était mis à disposition à raison d'une heure par semaine.

Le bilan de cette année d'intervention est très positif, avec une mise en œuvre d'ateliers variés. La Commune de Gourdon souhaite donc renouveler la mise à disposition pour l'année scolaire 2015-2016, et ce dans les mêmes conditions.

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, selon un bilan établi en fin d'année scolaire, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention. Les frais de déplacement, afférents aux interventions des agents, seront également pris en charge par la Commune de Gourdon (cf. convention jointe).

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition d'animateurs de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur Pascal Pavan, Vice-président délégué à « l'action sociale, à l'enfance et à la jeunesse », à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2015-143 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE TRANSPORT A LA DEMANDE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT

Rapporteur : Pascal PAVAN

Le transport à la demande est un service public délégué à la Communauté de Communes par le Conseil Départemental, selon une convention. Celle-ci venait à son terme au 31 août 2013 et a été reconduite lors de la séance du 10 avril 2013 (délibération n°2013-091) et ce pour une durée d'un an puis de nouveau lors de la séance du 2 juillet 2014 (délibération n°2014-096) et ce jusqu'au 31 août 2015, afin que le Conseil Départemental procède à la révision de son schéma des transports dans le cadre d'une étude qui a démarré en janvier 2012.

Cette étude est à ce jour suspendue, car la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence du service de transport à la demande, à la Région, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans l'attente de l'étude des modalités de ce transfert, il convient de reconduire, dans les mêmes conditions, la convention de délégation du service de transport à la demande du Conseil Départemental (jointe en annexe) au bénéfice de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2015, et ce jusqu'au 31 août 2016.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la reconduction de la convention de délégation du service de transport à la demande avec le Conseil Départemental du Lot, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2015, soit jusqu'au 31 août 2016,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet :

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY – Gérard MOTTIN

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Sortie provisoire de Monsieur Gérard MOTTIN.

N°2015-144 : MODIFICATION DES TARIFS DE L'ESPACE MUSEAL DU PIAGE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Pour mémoire, les tarifs actuels d'entrée de la Maison du Piage à Fajoles sont les suivants :

- Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
- Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 20 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
- Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
- Tarif « atelier grand public » : 5 € par personne y compris les enfants de moins de dix ans bénéficiant de l'entrée gratuite au musée.

Les tarifs suivants sont également prévus pour la vente de copies d'objets préhistoriques « souvenirs »:

o Pendentif avec cordon	:	5 € l'unité,
o Collier avec cordon	:	6 € l'unité,
o Biface en résine	:	9 € l'unité,
o Porte-clés	:	6 € l'unité.

Afin de déployer une offre touristique nouvelle et d'augmenter la fréquentation de l'espace muséal, la Maison du Piage et l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon proposent dorénavant des visites et ateliers communs, sous l'appellation « Les passeurs de temps ». Ces visites sont proposées au tarif unitaire de 8 € par enfant, dont 5 € pour les visites et ateliers, d'une durée d'une demi-journée, de la Maison du Piage, et se dérouleront pendant la période estivale, de début juillet à fin août.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il convient donc de créer un nouveau tarif d'entrée « Les passeurs de temps » à la Maison du Piage, au prix de 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 6 octobre 2015,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe les tarifs d'entrée et de vente de copies d'objets préhistoriques comme suit :
 - Tarif individuel : 3 € (pour les adultes et les enfants à partir de 10 ans) - gratuit pour les enfants de moins de 10 ans,
 - Tarif de groupes : 2 € par personne (à partir de 10 personnes payantes),
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 20 € par classe pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 2 € par enfant pour une visite d'une heure sans atelier,
 - Tarif scolaires (communes du territoire) : 4 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif scolaires (communes hors territoire) : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Tarif « atelier grand public » : 5 € par personne y compris les enfants de moins de dix ans bénéficiant de l'entrée gratuite au musée,
 - Tarif « Les Passeurs de Temps » : 5 € par enfant pour une visite d'une demi-journée avec atelier,
 - Copies d'objets préhistoriques :
 - o Pendentif avec cordon : 5 € l'unité,
 - o Collier avec cordon : 6 € l'unité,
 - o Biface en résine : 9 € l'unité,
 - o Porte-clés : 6 € l'unité,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 7 octobre 2015

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Patrice MAURY à Paola BENASTRE – Georgina MURRAY – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Marie-Claude GATINEL

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon :

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Françoise LAGRANGE – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jérôme MALEVILLE – Jean-Claude MAURY

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

Retour de Monsieur Gérard MOTTIN.

N°2015-145 : CHARGE DE MISSION MANAGER DE CENTRE VILLE- DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Daniel THEBAULT

En 2014, la ville de Gourdon a présenté un dossier en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « centre-bourg » lancé au niveau national par le Commissariat Général à l'Egalité des territoires.

Bien que le dossier de Gourdon n'ait pas été retenu, les services de l'Etat ont proposé d'allouer des crédits au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) 2015 pour favoriser la réalisation du plan d'action du dossier de réponse de la ville de Gourdon à l'AMI centre bourg.

Dans ce cadre, deux sortes de dépenses seront subventionnées :

- des dépenses d'investissement pour les travaux d'aménagement de la Ville-centre,
- des dépenses d'ingénierie pour assurer l'animation du projet de dynamisation de centre bourg.

Les crédits d'ingénierie visent à financer un poste de manager de centre-ville pour l'animation commerciale et touristique du territoire.

Compte-tenu de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane en matière de développement économique et touristique, il est proposé de procéder au recrutement d'un manager de centre-ville au niveau communautaire, et de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention de 30 000 € pour une année, renouvelable une fois.

Le manager de centre-ville aura pour mission d'impulser, orienter et conduire les stratégies de dynamisation des centres-bourgs dans le cadre d'un accompagnement des acteurs économiques locaux, et plus particulièrement le secteur commercial et touristique.

Le plan de financement de cette action pour un an est le suivant :

FNADT :	30 000 €
Autofinancement :	7 500 €
Total :	37 500 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 38 votes pour et 2 abstentions (Monsieur Bruno Sabatier, Madame Marie-Chantal Laurent) :

- valide le projet de recrutement d'un chargé de mission « manager de centre ville » dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de deux ans dans les conditions de financement évoquées ci-dessus pour la première année,
- sollicite de l'Etat l'attribution de 30 000 € de FNADT pour le financement de la première année du poste de manager de centre-ville,
- dit qu'il conviendra de solliciter le même niveau de financement pour la prise en charge financière de ce poste sur sa deuxième année,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP